

Thème : Techniques de liquidation des régimes matrimoniaux

Date : Vendredi 23 septembre 2022 de 9h30 à 17h

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Acquérir les réflexes de base des techniques liquidatives
- Appréhender les difficultés relatives à la liquidation d'un régime matrimonial, au regard de la jurisprudence récente de la Cour de cassation

Méthodes mobilisées :

Programme :

I. La liquidation de la communauté

1. Les dates :
 - Date de dissolution de la communauté
 - Date de jouissance divise
2. Les récompenses :
 - Localisation des récompenses
 - Calcul des récompenses avec cas pratiques
3. Les comptes d'indivision post-communautaire :
 - L'indemnité pour jouissance privative
 - Le remboursement de l'emprunt
 - Les travaux en industrie

II. La liquidation de la séparation de biens

1. Le patrimoine indivis :
 - L'actif indivis (distinction entre le titre et la finance, cas des biens immobiliers acquis par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (SCI))
 - Le passif indivis (distinction entre l'obligation à la dette et la contribution à la dette, asymétrie entre les liquidations de l'actif et du passif)
2. Les créances entre époux
 - Le principe de neutralisation des créances
 - Les limites à la neutralisation des créances

➤ **Moyens pédagogiques :** Explications théoriques, agrémentées d'illustrations pratiques et d'exercices d'application. Remise d'un support écrit (jurisprudence et doctrine) par voie électronique

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Stéphane DAVID, Notaire associé, Maître de conférences à l'UPEC, Directeur de session de formation à l'ENM.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.